



LE DÉPARTEMENT

COMMUNIQUE DE PRESSE

24 novembre 2023

« RÉSILIENTE ET PERFORMANTE » : LA STRATÉGIE DU DÉPARTEMENT POUR LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

Afin d'accompagner l'évolution de la filière forêt-bois drômoise face aux enjeux auxquels elle fait face, le Département de la Drôme a élaboré une stratégie « Résiliente et performante », dotée de 4 M€ pour la période 2023-2028.

Avec 339 000 ha, la forêt représente plus de la moitié de la surface du département. La filière forêt-bois compte plus de 2 400 emplois, de la sylviculture au transport en passant par la transformation, et réalise un chiffre d'affaires de 260 M€ par an. À l'ère des transitions environnementales, alors que les nouvelles réglementations imposent une utilisation accrue du bois pour les constructions neuves, cette ressource constitue un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire, son développement et son adaptation au changement climatique par le potentiel de séquestration du carbone qu'elle recèle. Face à ces enjeux, dans la continuité du Plan bois 2018-2022, le Département de la Drôme a mis en place une stratégie ambitieuse pour continuer à structurer et développer cette filière. Cette stratégie a notamment pour ambition de conforter la filière bois locale dans les transitions en cours, maintenir une activité économique en milieu rural et encourager les propriétaires à gérer leurs forêts durablement. Elle est construite autour de trois axes :

1. Gérer durablement la forêt drômoise pour bâtir la ressource forestière de demain.
Avec un taux de récolte inférieur à 30 % de l'accroissement naturel, la forêt drômoise est actuellement sous-exploitée. Une situation due au morcellement des parcelles qui pourrait devenir un frein au maintien des espaces pastoraux et à la préservation des terres agricoles. Le Département souhaite accroître le potentiel forestier drômois notamment avec des aides pour les opérations d'amélioration sylvicoles (plantation, taille, élagage...) jusqu'à 2 000€/ha sur une surface minimale de 2 ha, en complémentarité de la Région. Afin de lutter contre le morcellement, une aide à l'acquisition de parcelles dans un but de valorisation ou de préservation par les collectivités a été mise en place avec une intervention à hauteur de 50 % du montant de l'achat, jusqu'à 100 000 €. Pour faire face au risque accru d'incendies, la collectivité va cofinancer le dispositif européen FEADER permettant la réalisation d'aménagements contre les feux de forêt (mise en place de points d'eau, création et amélioration de dessertes, matériel de surveillance). Le Département va également soutenir l'expérimentation de nouvelles solutions de gestion des forêts (outil de pilotage par la technologie Lidar...).

2. Accompagner le développement et l'innovation pour valoriser nos bois locaux.
Les entreprises de la filière sont sources d'emplois non délocalisables et créatrices de valeur ajoutée. Pour que ces entreprises restent compétitives sur un marché de plus en plus globalisé, le Département va poursuivre son soutien à l'investissement, en complément du Feader et de la Région, avec des aides à hauteur de 30 % pour du matériel (production, conditionnement, sécurité, logiciels...) et pour les scieries. Dans une

volonté d'équité, le Département a développé une aide spécifique pour les petites entreprises qui ne sont pas éligibles au Feader avec des aides pouvant aller jusqu'à 50 % de leurs investissements. Une attention particulière est portée par le Département aux projets innovants ou novateurs au sein de la filière avec une aide dédiée à ces projets. Alors que la filière forêt-bois connaît des difficultés de recrutement, la collectivité s'engage par ailleurs à organiser des opérations ciblées pour permettre la rencontre entre les entreprises et des demandeurs d'emploi.

3. Communiquer sur les atouts de la forêt et du bois dans la transition écologique.

Si la forêt est souvent perçue du grand public comme un espace de loisirs et de biodiversité, son apport en termes de bois d'oeuvre, de bois énergie et d'emplois reste méconnu et les griefs contre l'exploitation forestière se multiplient. Il est nécessaire de mieux faire comprendre le fonctionnement d'une forêt et son exploitation. Cette connaissance passe aussi par l'exemple et la construction de bâtiments en bois dans nos communes. Une aide a ainsi été créée pour inciter à l'utilisation du bois local pour les communes, groupements ou EPCI de plus de 25 000 habitants. Des actions de sensibilisation et d'animation réalisées par les collectivités, associations et syndicat mixtes seront également soutenues par le Département. La collectivité s'engage pour sa part à valoriser le travail réalisé sur les espaces naturels sensibles dont il est propriétaire et le recours au bois dans ses constructions neuves ou rénovations.

Pour la présidente du Conseil départemental Marie-Pierre MOUTON : **« La forêt est une ressource précieuse, que nous devons entretenir et développer. En tant qu'acteur majeur des transitions environnementales, le Département est pleinement mobilisé pour maintenir le potentiel de séquestration carbone des forêts tout en préservant leur multifonctionnalité, dont la production de bois d'oeuvre pour les entreprises de première et seconde transformation. Grâce à l'effet levier des financements régionaux et européens, cette stratégie dotée de 4M€ va permettre près de 6M€ de financement pour les acteurs drômois. »**

Royans Charpente et Vercors Bois : deux entreprises aidées par le Département

Créée en 1988 et installée depuis 1995 à La Motte-Fanjas, Royans Charpente réalise des travaux de charpente, couverture, ossature bois et surélévations. L'entreprise est intervenue dans la construction des collèges de Saint-Donat-sur-l'Herbasse et de Mercuriol-Veaunes. La société a réalisé d'importants investissements lors de sa reprise en 2018 par Thibaud HELLUY, avec notamment un centre d'usinage nouvelle génération, un laser d'assemblage, une scie à format, et deux scies radiales à butée numérique. Dans le cadre du Plan bois 2018-2022, le Département a accompagné ces investissements à hauteur de **83 500 €**. Vercors Bois réalise des prestations de service en exploitation forestière, notamment en milieux périlleux (lignes SNCF, Enedis...). Afin de répondre aux demandes, l'entreprise s'est équipée d'un matériel d'intervention spécifique. Le Département est intervenu à hauteur de **56 600 €** sur les 283 000 € de dépenses éligibles pour cet outil (taux d'aide de 20%).